



**Commune de
Bursinel**

PRÉAVIS MUNICIPAL No 08 - 2026

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 6 octobre 2026

Délégué Municipal : Vincent Burnier

Objet : Compétence financière en matière de budget de fonctionnement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon l'art. 77 du Règlement du Conseil général de Bursinel et l'art. 11 du Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité peut être au bénéfice d'une délégation de compétence, pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, selon les modalités fixées par le Conseil général en début de législature.

Dès lors, la Municipalité demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur la proposition suivante qui tend à :

accorder à la Municipalité une délégation de compétence financière d'un montant de Fr. 50'000.--, pour la législature 2026-2031, pour les cas imprévisibles et exceptionnels qui pourraient se présenter, évitant ainsi de devoir convoquer le Conseil général en urgence.

Ces dépenses seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

En conséquence :

- vu le préavis de la Municipalité No 08 - 2026,
- entendu le rapport de la Commission,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter l'octroi à la Municipalité, d'une délégation de compétence financière d'un montant de Fr. 50'000.--, pour la législature 2026-2031.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :
Vincent Burnier

La Secrétaire :
Christiane Gerber

